

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE PAPINEAU**



Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Duhamel du **vendredi, 7 décembre 2018**, à 19h30 à la salle communautaire sise au 1890 de la rue Principale, à Duhamel, sous la présidence du maire, Monsieur David Pharand.

**Sont présents** : Madame Marie-Céline Hébert, Messieurs Raymond Bisson, Gaëtan Lalande, Michel Longtin et Noël Picard

**Ont motivé leur absence** : Monsieur Gilles Payer

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Julie Ricard, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

La directrice générale et secrétaire-trésorière informe le conseil que l'article 148 du *Code municipal du Québec* a été dûment respecté par la transmission aux membres du conseil ou par la disponibilité au bureau municipal de toute documentation utile à la prise de décision, et ce, au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance.

**1. Ouverture de la réunion**

- 1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 2 novembre et des assemblées extraordinaires du 13, du 20 et du 29 novembre 2018.

**2. Finances**

- 2.1 Lecture et adoption - comptes fournisseurs de novembre 2018
- 2.2 Rapport des salaires et autres dépenses au 30 novembre 2018
- 2.3 Rapport mensuel des revenus et dépenses au 30 novembre 2018

**3. Mine du lac à la Loutre**

**4. Rapport du maire**

**5. Période de questions**

**6. Département de l'Administration**

- 6.1 Correspondance- Annexe III
- 6.2 Offre de services juridiques de Deveau Avocats
- 6.3 Nomination des nouveaux membres du Comité CNESST
- 6.4 Déclaration des intérêts pécuniaires
- 6.5 Avis de motion-Rémunération des élus
- 6.6 Avis de motion-Règlement de tarification
- 6.7 Calendrier des séances de conseil
- 6.8 Correction de la résolution 2018-07-18877

**7. Département de la gestion des ressources humaines**

- 7.1 Compte-rendu du département

**8. Département de l'Hygiène du milieu**

- 8.1 Compte-rendu du département

**9. Département des Travaux publics**

9.1 Programme d'aide à la voirie locale

9.2 Règlement 2018-08 modifiant le règlement 32-2010 Ouverture des chemins durant la saison hivernale

**10. Département de la Sécurité publique**

10.1 Compte-rendu du département

10.2 Sécurité civile- Demande d'aide financière- Volet 1

10.3 Vente du camion-incendie Chevrolet C6-V 1982

**11. Département de l'Urbanisme et de l'Environnement**

11.1 Compte-rendu du département

**12. Département des Loisirs, culture et tourisme**

12.1 Compte-rendu du département

12.2 Promotion touristique de la MRC de Papineau

12.3 Demande de contribution à la publicité du Club Quad Petite-Nation

**13. Département de la promotion et développement économique**

13.1 Compte-rendu du département

**14. Département du service à la collectivité**

14.1 Compte-rendu du département

14.2 Appui aux Cercles des Fermières du Québec

**15. Varia**

**16. Période de questions**

**17. Fin de la plénière**

**1. OUVERTURE DE LA SEANCE**

2018-12-19038

**Ouverture de la séance**

Il est résolu à l'unanimité

D'ouvrir la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Duhamel à 19 h 35.

**Adoptée.**

**1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

2018-12-19039

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est résolu à l'unanimité

**QUE,**

Les membres du Conseil approuvent l'ordre du jour tel que présenté.

**Adoptée.**

**1.2 Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 2 novembre 2018 et des assemblées extraordinaires du 13, du 20 et du 29 novembre 2018**

**2018-12-19040**

**Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 2 novembre 2018 et des assemblées extraordinaires du 13, du 20 et du 29 novembre 2018.**

Il est **résolu à l'unanimité**

**QUE,**

La lecture du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 2 novembre 2018 et des assemblées extraordinaires du 13, du 20 et du 29 novembre 2018 soit exemptée et qu'ils soient adoptés tel que déposés.

**Adoptée.**

**2. FINANCES**

**2.1 Lecture et adoption des comptes fournisseurs**

**2018-12-19041**

**Adoption des comptes fournisseurs au 30 novembre 2018**

Il est **résolu à l'unanimité**

**QUE,**

Le Conseil approuve le paiement des comptes payés et à payer au 30 novembre 2018 pour un montant total de 653 622,66 \$ et ce, tels que détaillés sur les listes déposées, à savoir ;

Liste sélective des déboursés, payés par les chèques 21496 à 21573

Les paiements directs 500225 à 500248.

Prélèvements 4804 à 4827.

**QUE,**

Les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir, incluses à cette liste, soient par la même occasion approuvées.

**Adoptée.**

**2.2 Rapport des salaires et autres rémunérations du mois de novembre 2018**

Le rapport des salaires nets et rémunérations diverses du mois de novembre 2018, pour une dépense totale de 50 965, 80 \$ a été déposé à tous les membres du conseil.

*Je, soussigné, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées (points 2.1 et 2.2) ont été projetées par le Conseil, ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions de ce Conseil à cette séance.*

### **2.3 Rapport mensuel des revenus et dépenses au 30 novembre 2018**

**2018-12-19042**

**Rapport mensuel des revenus et dépenses au 30 novembre 2018**

Il est résolu à l'unanimité

**QUE,**

Le rapport des revenus et dépenses, au 30 novembre 2018, soit accepté, sujet à contrôle par le vérificateur nommé par le Conseil.

**Adoptée.**

### **3. MINE LAC À LA LOUTRE**

### **4. RAPPORT DU MAIRE**

M. David Pharand, maire, dresse le bilan de la guignolée qui avait lieu le 1<sup>er</sup> décembre 2018. L'événement fut un succès, 2 300 \$ et 25 caisses de denrées ont été amassés.

### **5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **6. DÉPARTEMENT DE L'ADMINISTRATION**

#### **6.1 Correspondance Annexe III**

Le détail de la correspondance du mois de novembre apparaît en annexe III, dans un document intitulé « *Correspondance assemblée du mois de décembre 2018* ».

#### **6.2 Offre de services juridiques de Deveau Avocats Outaouais**

**2018-12-19043**

**Offres de services juridiques de Deveau Avocats Outaouais**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite retenir les services professionnels d'avocats, notamment pour des opinions juridiques, des conseils en matière de gestion du personnel, de la rédaction législative, des contrats de travail, des politiques administratives et de la négociation à un coût annuel préférentiel prédéterminé.

**CONSIDÉRANT** l'offre du Cabinet Deveau Avocats Outaouais pour des services juridiques sous forme de mandat forfaitaire annuel, datée du 22 novembre 2018 ;

**QUE** les membres du Conseil acceptent l'offre de services du cabinet Deveau Avocats Outaouais pour un maximum de 50 heures par année pour un montant de 10 000 \$.

Il est **résolu à l'unanimité**

**Adoptée.**

### **6.3 Nomination des nouveaux membres du Comité CNESTT**

**2018-12-19044**

**Nomination des nouveaux membres du Comité CNESTT**

**CONSIDÉRANT QU'**un Comité de santé et de sécurité paritaire doit être constitué afin de prévenir les lésions professionnelles et afin de satisfaire aux exigences de notre mutuelle d'assurance ;

**CONSIDÉRANT** le départ de certains employés siégeant au Comité de santé et de sécurité paritaire ;

Il est **résolu à l'unanimité**

**QUE** Mesdames Sylvie Rose et Véronique Hotte ainsi que Messieurs Jonathan Tremblay et Jean-François Dion soient nommés nouveaux membres du Comité CNESTT. Mme Julie Ricard, directrice générale assistera aux rencontres au besoin.

**Adoptée.**

### **6.4 Déclaration des intérêts pécuniaires des élus**

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le maire monsieur David Pharand, la conseillère madame Marie-Céline Hébert et les conseillers messieurs Raymond Bisson, Gaëtan Lalonde, Michel Longtin, Gilles Payer et Noël Picard ont déposé la déclaration écrite mentionnant leurs intérêts pécuniaires en date du 8 décembre 2018. Que ces déclarations soient déposées dans les archives de la municipalité faisant partie intégrante des présentes.

### **6.5 Avis de motion et présentation du projet de règlement sur le traitement des élus**

Monsieur Noël Picard présente le projet de règlement 2018-09 ayant principalement pour objet le traitement des élus pour l'exercice 2019 et donne avis de motion que ce projet sera soumis au conseil, avec ou sans modification, pour adoption lors d'une séance distincte.

### **6.6 Avis de motion et présentation du projet de règlement de tarification**

Monsieur Michel Longtin présente le projet de règlement 2018-10 ayant principalement pour objet d'établir la tarification pour le financement de certains biens et services de la municipalité de Duhamel pour l'exercice 2019 et

DUHAMEL | **SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2018**

donne avis de motion que ce projet sera soumis au conseil, avec ou sans modification, pour adoption lors d'une séance distincte.

#### **6.7 Calendrier des séances du conseil**

**2018-12-19045**  
**Calendrier des séances du conseil**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est **résolu à l'unanimité**

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019, qui se tiendront le vendredi et qui débiteront à 19 h 30 :

11 janvier, 1 février, 1 mars, 5 avril, 3 mai, 7 juin, 7 juillet, 2 août, 6 septembre, 4 octobre, 1 novembre et 6 décembre 2019 ;

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

**Adoptée.**

#### **6.8 Correction de la résolution 2018-07-18877**

**2018-12-19046**  
**Correction de la résolution 2018-07-18877**

#### **PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION**

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, la soussignée, Directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité, apporte une correction à la résolution 2018-07-18877 de la Municipalité de Duhamel, à la suite d'une erreur cléricale.

La correction est la suivante :

Dans le premier paragraphe de la résolution il est écrit : « QUE le Conseil approuve le paiement des comptes payés et à payer au 30 juin 2018 pour un montant total de 155 493, 88 \$. »

Or, on aurait du lire « QUE le Conseil approuve le paiement des comptes payés et à payer au 30 juin 2018 pour un montant total de 332 090, 95 \$

J'ai dûment modifié la résolution 2017-05-18426 en conséquence.

Signé à Duhamel ce 7 décembre 2018.

---

Directrice générale

## **7. DÉPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES**

### **7.1 Compte rendu du département**

Dépôt du compte rendu concernant les activités liées au département des ressources humaines.

## **8. DÉPARTEMENT DE L'HYGIÈNE DU MILIEU**

### **8.1 Compte rendu du département**

Dépôt du compte rendu concernant les activités liées au département de l'hygiène du milieu.

## **9. DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS**

### **9.1 Compte rendu du département**

Dépôt du compte rendu concernant les activités liées au département des travaux publics.

Monsieur David Pharand, maire, quitte son siège.

### **9.2 Programme d'aide à la voirie locale- Volet projet particulier d'amélioration**

**2018-12-19047**

**Programme d'aide à la voirie locale- Volet projet particulier d'amélioration/N° de dossier 00027110-1-80135 (07) 2018-07-19-47**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Duhamel a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) ;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV ;

**POUR CES MOTIFS**, sur la proposition de monsieur Noël Picard, appuyée par madame Marie-Céline Hébert, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Duhamel approuve les dépenses d'un montant de 15 307, 07 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

**Adoptée.**

### **9.3 Programme d'aide à la voirie locale- Volet projet particulier d'amélioration**

**2018-12-19048**

**Programme d'aide à la voirie locale- Enveloppe pour projets d'envergure ou supramunicipaux/N° de dossier 00027110-1-80135 (07) 2018-08-20-27**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Duhamel a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) ;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV ;

**POUR CES MOTIFS**, sur la proposition de monsieur Michel Longtin, appuyée par monsieur Raymond Bisson, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Duhamel approuve les dépenses d'un montant de 15 478,59 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnées sur le formulaire V0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

**Adoptée.**

Monsieur David Pharand, maire, réintègre son siège.

#### **9.4 Règlement 2018-08 modifiant le règlement 32-2010-Ouverture des chemins durant la saison hivernale**

**2018-12-19049**

**Règlement 2018-08 modifiant le règlement 32-2010-Ouverture des chemins durant la saison hivernale**

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'entretenir pendant l'hiver certains chemins de la municipalité.

**ATTENDU** qu'il y a lieu de régir la façon dont doivent être entretenus les chemins pendant l'hiver.

**ATTENDU** qu'avis de motion du présent règlement a été donné lors de l'assemblée ordinaire du 20 novembre 2018, du conseil de la municipalité de Duhamel.

**ATTENDU** que l'article 4, classe B du règlement 32-2010 nécessite une mise à jour.

Il est **résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil de la municipalité de Duhamel statue par le présent règlement portant le numéro 2018-08 ainsi qu'il suit, à savoir :

**ARTICLE 1** Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme ici au long récépissé.

**ARTICLE 2** La municipalité de Duhamel décrète par le présent règlement l'entretien pendant l'hiver des chemins situés dans son territoire et sous sa responsabilité à savoir :

**Secteur Doré Nord**

- Chemin du Lac Doré Nord
- Croissant Doré
- Chemin des Violettes

**Secteur Doré Sud**

- Chemin du Lac Doré Sud



**Secteur Preston**

- Rue Filion
- Chemin Petite-Nation

**Secteur Village**

- Rue Principale
- Rue Roy
- Rue de la Terre Neuve
- Rue Filiatreault
- Rue du Parc

**Secteur du Rang A**

- Chemin du Tour du Lac
- Première partie du chemin des Trembles

**Secteur du Rang B**

- Chemin Preston
- Chemin des Cyprès
- Chemin des Cèdres
- Chemin des Pruches
- Chemin des Sapins

**Secteur du Lac Gagnon Ouest**

- Chemin du Lac Gagnon Ouest
- Chemin de la Pointe à Baptiste
- Chemin Camille Poliquin
- Chemin de L'Épervier
- Chemin du Faucon Pèlerin
- Chemin de l'Hirondelle
- Chemin du Colibri
- Chemin du Geai Bleu
- Chemin du Marais
- Chemin des Mésanges
- Chemin de la Pointe aux Mouettes
- Chemin de l'Accueil
- Chemin de la Grande-Baie

**Secteur du Lac Gagnon Est**

- Chemin du Lac Gagnon Est
- Chemin du Héron Bleu
- Chemin de la Presqu'Ile
- Chemin de la Côte Jaune jusqu'au numéro civique 3370
- Chemin des Iles (excluant la partie Nord)
- Chemin du Milieu
- Chemin du Brûlé
- Chemin de la Baie Bourgeois
- Chemin du Cap
- Chemin Lapointe
- Stationnement du Belvédère

**Secteur Rivière**

- Chemin des Buses
- Chemin St- Jean
- Chemin du Dépotoir
- Chemin du Club des Douze (partie municipale)

**Secteur des Lacs**

- Chemin des Lacs
- Chemin de l'Iroquois

- Chemin du Lac Chevreuil
- Route 3 (jusqu'au conteneur à ordures sur le chemin du Lac Lafontaine Sud)
- Chemin Ouellet

**ARTICLE 3** L'entretien pendant l'hiver des chemins, tel que décrété par le présent règlement, devra être fait de façon telle qu'il permette, selon les règles de l'art, la circulation des véhicules automobiles.

Nonobstant le précédent paragraphe, la procédure d'ouverture des chemins d'hiver sera différente pour chaque classe de chemin tel qu'établie à l'article 4.

**ARTICLE 4** Les chemins municipaux entretenus durant l'hiver sont classifiés de la façon suivante à savoir :

**CLASSE A** : les chemins compris dans la classe A sont les chemins empruntés par le circuit du transport scolaire durant les heures et jours scolaires. Lesdits chemins sont déneigés et sablés dès le début des précipitations. Les matériaux utilisés sont des abrasifs et du sel. Lors d'un verglas, le déglacage est effectué le plus rapidement possible, particulièrement aux points critiques.

**CLASSE B** : les chemins compris dans la classe B sont des chemins municipaux donnant accès à des résidences permanentes ou secondaires. Ils seront déneigés dès qu'il y a accumulation de 5 centimètres de neige. Le sablage de ces chemins sera effectué à la fin de la tempête. Les matériaux utilisés sont des abrasifs. Lors d'un verglas, le déglacage est effectué à la fin des précipitations ou durant celles-ci si nécessaire afin d'assurer la sécurité des usagers de la route.

**ARTICLE 5**

La municipalité pourra faire lesdits travaux d'entretien pendant l'hiver en régie ou les confier à l'entrepreneur de son choix, suivant les formalités prévues par la loi.

**ARTICLE 6**

L'entretien des chemins municipaux l'hiver sera fait la Municipalité ou sous sa responsabilité ;

**ARTICLE 7**

Nonobstant l'adoption du présent règlement, les articles 724 et 725 du Code municipal continuent à s'appliquer, la municipalité n'étant pas responsable des dommages qu'une personne puisse subir en circulant en véhicule automobile dans un chemin entretenu en hiver pour permettre la circulation des véhicules automobiles.

**Que**, le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

**Adoptée.**

**10. DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**10.1 Compte rendu du département**

Dépôt du compte rendu concernant les activités liées au département de la Sécurité publique.

**10.2 Sécurité civile- Demande d'aide financière- Volet 1**

2018-12-19050

Sécurité civile- Demande d'aide financière- Volet 1

**ATTENDU QUE** le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Duhamel souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation ;

**ATTENDU QUE** la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres ;

Il est résolu à l'unanimité

**QUE** la Municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4100 \$ dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$.

**QUE** la municipalité autorise Mme Julie Ricard, directrice générale, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

**Adoptée.**

### **10.3 Vente du camion incendie Chevrolet C-6V 1982**

**2018-12-19051**

**Vente du camion incendie Chevrolet C-6V 1982**

**CONSIDÉRANT** la mise en vente du camion incendie C-6V 1982 dont l'échéance pour la réception des soumissions était le 30 novembre 2018 ;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil considèrent les deux soumissions reçues insatisfaisantes ;

Il est résolu à l'unanimité

**QUE** les membres du conseil mandatent la Direction générale afin qu'elle prenne d'autres mesures pour vendre le camion à meilleur prix, notamment la mise à l'encan.

**Adoptée.**

## **11. DÉPARTEMENT DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT**

### **11.1 Compte rendu du département**

Dépôt du compte rendu concernant les activités liées au département de l'urbanisme et de l'environnement.

## **12. DÉPARTEMENT DES LOISIRS, TOURISME ET CULTURE**

### **12.1 Compte rendu du département**

Dépôt du compte rendu concernant les activités liées au département des loisirs, tourisme et culture.

### **12.2 Promotion touristique de la MRC de Papineau**

**2018-12-19052**

#### **Promotion touristique de la MRC de Papineau**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Papineau élabore une campagne de promotion de son territoire afin d'attirer un plus grand nombre de touristes provenant de l'extérieur ;

**CONSIDÉRANT QU'**un comité touristique réunissant des acteurs de la MRC a été formé et qu'il sollicite une contribution volontaire des municipalités en soutien à l'industrie touristique par le biais du versement d'une somme équivalant à 0,50 \$ par habitant.

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil de la Municipalité de Duhamel estiment que le tourisme est un des plus grands attraits de la région et qu'ils désirent promouvoir cette richesse propice au développement économique ;

Il est résolu à l'unanimité

**QUE** les membres du conseil autorisent le versement d'une contribution pour la promotion touristique de la MRC de Papineau pour une somme équivalant à 0,50 \$ par habitant.

**Adoptée.**

### **12.3 Demande de contribution à la publicité du Club Quad Petite-Nation**

**2018-12-19053**

#### **Demande de contribution à la publicité du Club Quad Petite-Nation**

**CONSIDÉRANT** la demande de contribution à la publicité du Club Quad Petite Nation ;

Il est résolu à l'unanimité

**QUE** les membres du conseil autorisent une entente de publicité avec le Club Quad Petite-Nation, sous forme de combo #2 au montant de 175 \$, taxes en sus.

**Adoptée.**

## **13. DÉPARTEMENT DE PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

### **13.1 Compte rendu du département**

Dépôt du compte rendu concernant les activités liées au département de promotion et développement économique.

## **14. DÉPARTEMENT DU SERVICE À LA COLLECTIVITÉ**

### **14.1 Compte rendu du département**

Dépôt du compte rendu concernant les activités liées au département du service à la collectivité.

### **14.2 Appui aux Cercles des Fermières du Québec**

**2018-12-19054**

#### **Appui aux Cercles des Fermière du Québec**

**CONSIDÉRANT QUE** les Cercles des Fermières sollicitent l'appui des différentes municipalités du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** les Cercles des Fermières, par leur bénévolat soutiennent plusieurs causes locales à travers la province ;

**CONSIDÉRANT QUE** les Cercles des Fermières amassent des fonds pour de nobles causes, distribuent des objets et des denrées de première nécessité à des milliers de gens dans le besoin ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Duhamel est fière d'appuyer les Cercles de Fermières du Québec ;

Il est **résolu à l'unanimité**

**QUE** les membres du conseil appuient les Cercles des Fermières du Québec dans leur sollicitation d'aide auprès de d'autres municipalités.

**Adoptée.**

#### **15. VARIA**

Monsieur David Pharand, maire, remercie les élus et les employés de la Municipalité pour leur travail dévoué durant l'année 2018.

#### **16. PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

2018-12-19055 Levée de l'assemblée
---------------------------------------

Il est **résolu à l'unanimité**

**QUE,**

La séance soit et est levée à 20 h 20.

**Adoptée.**

---

David Pharand  
Maire

---

Julie Ricard  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière